

Actuellement, le Canada a un ambassadeur à San José, au Costa Rica, qui est aussi accrédité auprès du Panama au sud et du Nicaragua, du Salvador et du Honduras, au nord : soit de cinq pays en tout. L'ambassadeur dispose d'un personnel formé de dix-huit Canadiens (c'est-à-dire d'un personnel canadien en provenance du Canada), tous, sauf un, résidant à San José. De plus, il peut compter sur le soutien de divers employés recrutés localement. Le seul Canadien qui se trouve à l'extérieur du Costa Rica est un adjoint posté à Tegucigalpa, au Honduras. Le Guatemala relève de l'ambassadeur du Canada au Mexique, quoique nous y soyons représentés par un bureau comptant sept employés canadiens en provenance du Canada et qui travaillent sous la direction d'un chargé d'affaires. Dans le présent rapport, nous nous en tiendrons exclusivement aux employés canadiens en provenance du Canada qui se trouvent dans la région.

De l'avis du Comité, l'idéal serait que le Canada ait une ambassade dans chacun des cinq pays. Un seul ambassadeur ne suffit pas à la tâche d'autant plus que la charge de travail augmentera en raison de la vérification politique qui s'impose en tant qu'élément essentiel d'Esquipulas II. Nous pensons qu'il est urgent de nommer un agent politique dans chacun des pays signataires de l'Accord Esquipulas. Comme solution minimale à l'insuffisance de la représentation canadienne dans la région, le Comité recommande énergiquement de nommer un chargé d'affaires au Nicaragua qui relèverait de notre ambassadeur au Costa Rica, et d'élever notre représentation au Guatemala au rang d'ambassade. Nous recommandons également que le gouvernement envisage de nommer des chargés d'affaires au Salvador et au Honduras qui relèveraient de notre ambassadeur au Guatemala. Nos recommandations pourront entraîner une légère augmentation en Amérique centrale de notre personnel en provenance du Canada ainsi qu'un certain redéploiement de nos ressources du Costa Rica. Mais l'intérêt pour le Canada d'avoir «des antennes» dans chacun de ces pays serait considérable. Nous améliorerions notre efficacité à un moment critique et nous ferions un meilleur usage de nos ressources limitées. Notre crédibilité y gagnerait à un coût relativement modeste pour le trésor public.

L'ambassade de San José demeurerait la plus importante dans la région et l'ambassadeur assumerait une responsabilité spéciale pour toutes les institutions régionales existantes et à venir. Cette dernière attribution viserait le marché commun centraméricain, le Parlement centraméricain et le Bureau d'aide du Canada pour la région qu'on prévoit déjà établir à San José. En accordant une importance spéciale aux institutions régionales, le Canada manifesterait de nouveau et clairement son approbation du processus de paix régional et de tous les efforts d'intégration régionale, considérant ces mesures comme essentielles à l'intégrité et à l'autodétermination de chacun des cinq pays.

Le Comité reconnaît également l'utilité du poste récemment créé «d'ambassadeur itinérant» en Amérique latine. À notre avis, cet ambassadeur pourrait être spécialement chargé de la coordination essentielle des efforts du Canada visant à susciter au sein des divers organismes internationaux intéressés, un appui multilatéral pour l'Accord Esquipulas II et le processus de paix en Amérique centrale. Cet ambassadeur pourrait donc servir à la fois de catalyseur et d'interlocuteur, organisant même des rencontres où les directeurs canadiens d'institutions financières internationales (Banque mondiale, FMI et Banque inter-américaine de développement) ainsi que nos représentants aux Nations unies et aux organismes affiliés, pourraient débattre des politiques et stratégies du Canada. En bref, l'ambassadeur itinérant serait chargé de faire le joint entre les cercles intérieur et extérieur de l'Amérique centrale de façon pratique et souple.